CERTIFICAT QUALIBAT

NUMÉRO **E-E20574** **VALABLE JUSQU'AU** **14/06/2027**

ÉDITÉ LE 07/05/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/01/1960

Raison sociale : ALGAFLEX

Forme juridique : SAS
DEPUIS LE 30/05/2002

Capital : 200 000

400 ROUTE DEPARTEMENTALE
38140 SAINT BLAISE DU BUIS

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC GRENOBLE 3801040169

Siret : 060 500 378 00017

Code NACE : 1623Z

Numéro caisse de congés payés :

Assurance Responsabilité Travaux :
MMA IARD 149684289

Assurance Responsabilité Civile :
MMA IARD 149684289

Situation fiscale et sociale : A jour au 16/04/2026

Téléphone : 04 76 67 16 50 **Fax :**

Portable :

Responsabilité légale :
COMPAGNIE FINANCIERE DU BOISVERT (380 248 583) / BOZELLEC PICART GAËLLE DIRECTEUR GÉNÉRAL

Site Internet : http://www.algaflex.fr

E-mail : m.arnes@algaflex.fr

Effectif moyen : 83 **Tranche de classification :** EFF4 **Chiffre d'affaires H.T. :** 15 065 000 **Tranche de classification :** CA8

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	Effectif	* Date d'attribution
4212	Fabrication et pose de cloisons démontables, amovibles ou mobiles	83	19/04/2023
	Nombre total de qualifications : 1		

* ou du plus récent renouvellement

La durée de validité d'une qualification est de 4 ans ou 2 ans (PROB) sous réserve que l'entreprise ait satisfait au contrôle annuel de suivi.
Lorsque le code à 4 chiffres de la qualification ou de la certification est complété par la mention d'un niveau de technicité, cela implique que l'entreprise est réputée pouvoir aussi effectuer les travaux relevant des qualifications ou certifications du ou des niveau(x) de technicité inférieur(s) à celui qu'elle détient.

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT

07/05/2026 11:40

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) attribuée(s) à cet établissement atteste(nt) de sa conformité aux exigences du « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat » et aux exigences associées aux qualifications mentionnées ci-dessus, en vigueur à la date de la demande. Ces exigences découlent de la norme NF X50-091.